

Maryse Bisson

De: Maryse Bisson
Envoyé: 16 juillet 2026 08:47
À: [REDACTED]
Objet: Réponse à votre demande d'accès à l'information
Pièces jointes: Avis_recours.pdf; Factures.pdf

Bonjour [REDACTED]

Nous faisons suite à votre demande d'accès à l'information du 30 juin dernier dans laquelle vous nous avez demandé toutes les factures relatives aux dépenses engagées pour la publicité sur Facebook (Meta Ads, Instagram Ads ou plateformes affiliées), y compris les paiements directs, transfert et/ou via une agence, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Ces factures sont en fichier joint.

Par ailleurs, mentionnons qu'en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Société diffuse trimestriellement toutes ses dépenses reliées aux contrats de publicité et de promotion. Cette information est disponible dans la section accès à l'information de notre site Internet.
(<https://www.convention.qc.ca/a-propos/acces-information/>)

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Nous espérons le tout à votre satisfaction.

Bien cordialement,

Maryse Bisson | Secrétaire générale (elle/elle)

Centre des congrès de Québec

418 649-7711 #4072 | 1 888 679-4000

900, boul. René-Lévesque Est, 2^e étage | Québec (Québec) G1R 2B5

www.convention.qc.ca | [Facebook](#) | [LinkedIn](#) | [Instagram](#)



Reçu pour Centre des congrès 2020

identifiant du compte 301284924452411

Date de la facture/du paiement

24 juil. 2024, 05:50

Moyen de paiement

MasterCard · 6599

Numéro de référence C9FGX7Q4J2

D de transaction

8077850235662346-7954576911323008

Type de produit

Meta publicités

Payé

161,00 \$CA (CAD)

Sous-total 161 00 CAD

GST/HST CAD 0 00

QST CAD 0 00

Dépenses liées aux Publicités depuis 11 juil 2024

Campagnes

Publication : « ☐ ☐ E M P L O I ☐ ☐ »

De 11 juil 2024 00 00 à 18 juil 2024 23 59

161,00 \$CA

Publication « E M P L O »

35 104 mpressions

161 00 \$CA



Reçu pour Centre des congrès 2020
Identifiant du compte : 301284924452411

Date de la facture/du paiement
24 oct. 2024, 04:09

Moyen de paiement
MasterCard - 6599
Numéro de référence : MEHU9FL4J2

ID de transaction
8450308071749894-8587271361386896

Type de produit
Meta publicités

Payé
71,73 \$CA (CAD)
Sous-total : 71,73 \$CA (CAD)
GST/HST: CAD 0.00
QST: CAD 0.00
Dépenses liées aux Publicités depuis 18 oct. 2024.

Campagnes

Publication : « ☐ ☐ E M P L O I ☐ ☐ »	71,73 \$CA
De 18 oct. 2024, 00:00 à 22 oct. 2024, 23:59	
Publication : « ☐ ☐ E M P L O I ☐ ☐ »	2 683 Impressions
	71,73 \$CA



Reçu pour Centre des congrès 2020
Identifiant du compte : 301284924452411

Date de la facture/du paiement
24 oct. 2024, 06:32

Moyen de paiement
MasterCard · 6599
Numéro de référence : A6NN9DY4J2

ID de transaction
8644064315707598-8451019005012134

Type de produit
Meta publicités

Payé

13,90 \$CA (CAD)

Sous-total : 13,90 \$CA (CAD)
GST/HST: CAD 0.00
QST: CAD 0.00

Dépenses liées aux Publicités depuis 22 oct. 2024.

Campagnes

Publication : « ☐ ☐ E M P L O I ☐ »	13,90 \$CA
De 22 oct. 2024, 00:00 à 23 oct. 2024, 23:59	
Publication : « ☐ ☐ E M P L O I ☐ »	455 Impressions
	13,90 \$CA



Reçu pour Centre des congrès 2020

identifiant du compte 301284924452411

Date de la facture/du paiement

24 nov. 2024, 03:59

Moyen de paiement

MasterCard · 6599

Numéro de référence BMA4HH45J2

D de transaction

8639669162813783-8779432508837446

Type de produit

Meta publicités

Payé

19,35 \$CA (CAD)

Sous-total 19 35 \$CA (CAD)

GST/HST CAD 0 00

QST CAD 0 00

Dépenses liées aux Publicités depuis 24 oct 2024

Campagnes

Publication : « ☐ ☐ E M P L O I ☐ ☐ »

De 24 oct 2024 00 00 à 25 oct 2024 23 59

19,35 \$CA

Publication « E M P L O I »

603 mpressions

19 35 \$CA



Reçu pour Centre des congrès 2020

identifiant du compte 301284924452411

Date de la facture/du paiement

24 déc. 2024, 03:43

Moyen de paiement

MasterCard · 6599

Numéro de référence XRNNAK44J2

D de transaction

8847478138699546-8890154317765260

Type de produit

Meta publicités

Payé

117,63 \$CA (CAD)

Sous-total 117 63 \$CA (CAD)

GST/HST CAD 0 00

QST CAD 0 00

Dépenses liées aux Publicités depuis 20 déc 2024

Campagnes

Publication : « Oh oh... nous sommes déjà de retour à ce temps de... »

74,41 \$CA

De 20 déc 2024 00 00 à 22 déc 2024 23 59

Publication « Oh oh... nous sommes déjà de retour à ce temps de »

7 014 mpressions

74 41 \$CA

Publication Instagram : Oh oh... nous sommes déjà...

43,22 \$CA

De 20 déc 2024 00 00 à 22 déc 2024 23 59

Instagram Post

3 000 mpressions

43 22 \$CA



Reçu pour Centre des congrès 2020

identifiant du compte 301284924452411

Date de la facture/du paiement

24 déc. 2024, 06:10

Moyen de paiement

MasterCard · 6599

Numéro de référence 3J462K45J2

D de transaction

9160241157423247-9190654887715199

Type de produit

Meta publicités

Payé

40,94 \$CA (CAD)

Sous-total 40 94 \$CA (CAD)

GST/HST CAD 0 00

QST CAD 0 00

Dépenses liées aux Publicités depuis 22 déc 2024

Campagnes

Publication : « Oh oh... nous sommes déjà de retour à ce temps de... »

18,04 \$CA

De 22 déc 2024 00 00 à 23 déc 2024 23 59

Publication « Oh oh... nous sommes déjà de retour à ce temps de » 1 668 mpressions

18 04 \$CA

Publication : « Oh oh... nous sommes déjà de retour à ce temps de... »

6,15 \$CA

De 22 déc 2024 00 00 à 23 déc 2024 23 59

Publication « Oh oh... nous sommes déjà de retour à ce temps de » 761 mpressions

6 15 \$CA

Publication Instagram : Oh oh... nous sommes déjà...

16,75 \$CA

De 22 déc 2024 00 00 à 23 déc 2024 23 59

Instagram Post 1 153 mpressions

16 75 \$CA



Reçu pour Centre des congrès 2020
dentifiant du compte 301284924452411

Date de la facture/du paiement
29 déc. 2024, 19:20

Moyen de paiement
MasterCard · 6599
Numéro de référence JDZTVHG4J2

D de transaction
8980120715435290-8920363898077635

Type de produit
Meta publicités

Payé

250,00 \$CA (CAD)

Sous-total 250 00 \$CA (CAD)
GST/HST CAD 0 00
QST CAD 0 00

Vous êtes facturé(e) car vous avez atteint votre limite de paiement de 250 00 \$CA

Campagnes

Publication : « Oh oh... nous sommes déjà de retour à ce temps de... »		86,43 \$CA
De 23 déc 2024 00 00 à 29 déc 2024 19 19		
Publication « Oh oh... nous sommes déjà de retour à ce temps de »	10 656 mpressions	86 43 \$CA
Publication : « Oh oh... nous sommes déjà de retour à ce temps de... »		73,67 \$CA
De 23 déc 2024 00 00 à 29 déc 2024 19 19		
Publication « Oh oh... nous sommes déjà de retour à ce temps de »	11 276 mpressions	73 67 \$CA
Publication Instagram : Oh oh... nous sommes déjà...		89,90 \$CA
De 23 déc 2024 00 00 à 29 déc 2024 19 19		
nstagram Post	8 947 mpressions	89 90 \$CA

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.